Messieurs les President, Vice President et Asses-
seurs de la Commission de Nôtre Tresor Royal. Le
Contrait passé il y a trois ans avec le Grand Tresorier de
la Couronne pour la ferme de Nos Douanes en Pologne,
allant expirer avec la presente année, et étant inten-
tionnés, de donner cette ferme pour les trois années sui-
vantes au Sr. Antoine Kossowski, Nôtre Tresorier de
la Cour, à raison de 36/m. Ecus par an, Nous Vous en-
voyons cy-joint le Projet, qu'il Nous a fait presenter
pour le nouveau Contrait, souhaitant que Vous l'
examiniez avec attention, et en ajustiez tous les Arti-
cles selon Vôtre meilleure connoissance. Ceux No: 3.
et 5. paroissant sujets à trop de difficultés, Vous tâ-
cherez de trouver d'autres expedients plus courts, et
au moyen des quels on pût egalement remedier aux
fraudes, qui se font a la Douane. Après que Vous
aurez ainsi examiné et ajusté ce Contrait, Vous l'en-
verrez avec un rapport circonstancié à Nôtre approbation.
En attendant Vous aurez soin, de notifier au plutôt
au Grand Tresorier de la Couronne, que la dite ferme
ne luy sera plus continuée, mais que Nôtre intention
est, qu'il permette au nouveau Fermier de Nos Douanes,
de se servir des Officiers de la Republique, pour lever et
encaisser Nos deniers, au moyen de la paye ordinaire,
qui leur en reviendra, suivant l'usage des tems passés,
le tout en conformité des Ordres prealables, que Nous
avons fait expedier à Vous, le President, moyennant
une lettre, que Nôtre Premier Ministre Vous a écrite

à ce sujet. Sur ce Nous prions Dieu, qu'il Vous ait, Messieurs les President, Vice President et Assesseurs de la Commission de Nôtre Trésor Royal, en Sa sainte et digne garde. A Hubertsbourg ce 11. Novembre 1747.

Auguste Roi

C. Brühl

A la Commission du Trésor.

Le Roy ayant resolû, de donner la Ferme de Ses Douanes en Pologne au Tresorier de la Cour, Sr. Kossows-ki, pour trois années, à raison de 36m. Ecus, Sa Majesté envoit le Projet du Contract à la Commission, pourqu'il y soit examiné, arrangé et ensui-te renvoyé à l'approbation et Si-gnature du Roy.

